

Marie-Caroline DURONDEAU

Ville de Bouc Bel Air

Document généré le vendredi 30 juin 2023 à 16:20

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale			


Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale				
JOUE	Intégrale				

Service : MP**Classification CPV :**Principale : **66515200** - Services d'assurance de biensComplémentaires : **66510000** - Services d'assurance

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE BOUC BEL AIR

M. Richard MALLIÉ - Maire
 Service Finances et Commande Publique
 Place de l'Hôtel de Ville
 13320 Bouc Bel Air
 SIRET 21130015700016



W [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Objet	Prestations d'assurance pour la ville de Bouc Bel Air		
Référence	23FI01		
Type de marché	Services		
Mode	Procédure ouverte		
Code NUTS	FRL04		
Description	Le marché concerne la souscription et la gestion de contrats d'assurances couvrant les risques suivants : Lot n° 1 - DOMMAGES AUX BIENS ; Lot n° 2 - RESPONSABILITE CIVILE.		
Code CPV principal	66515200 - Services d'assurance de biens		
Code CPV complémentaire	66510000 - Services d'assurance		
Forme	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui Division en lots : Oui Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots		
Quantité ou étendue	Valeur estimée hors TVA : 300 000,00 €		
Lots	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 1	DOMMAGES AUX BIENS Description : Assurance dommages aux biens Durée du marché : 48 mois.	200 000	66515200

Acceptation des variantes : Oui
Options : Oui
Prestations supplémentaires éventuelles pour le LOT 2
"responsabilité civile"
Reconductions : Oui
Le marché est passé pour une durée de 4 ans maximum à compter du 1er janvier 2024 avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er janvier de chaque année.

N° 2

RESPONSABILITE CIVILE

100 000 **66510000**

Description : RESPONSABILITE CIVILE

Durée du marché : 48 mois.

Acceptation des variantes : Oui

Options : Oui

Prestations supplémentaires éventuelles pour le LOT 2

"responsabilité civile"

Reconductions : Oui

Le marché est passé pour une durée de 4 ans maximum à compter du 1er janvier 2024 avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er janvier de chaque année.

Conditions relatives au contrat

Autres conditions

Conditions particulières d'exécution :

Les cotisations ou primes peuvent faire l'objet d'une révision au moment de l'échéance annuelle en proportion de l'indice dont la nature et la valeur à la date de souscription devront dans cette hypothèse être précisées dans l'acte d'engagement.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions du Code de la Commande Publique.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- la déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le soumissionnaire pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner visés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique (article R2143-3 du code de la commande publique).

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir la société d'assurance candidate et l'intermédiaire qui la représente éventuellement, tels que par exemple :

* pour les intermédiaires en assurance, l'attestation d'inscription à l'ORIAS,

* le pouvoir de la personne habilitée à engager la Société portant le risque,

ou, s'il s'agit d'un Agent Général, une copie de son mandat.

Marché réservé : Non

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Le marché est réservé aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances en vertu des articles L 310-1 et suivants et L.511-1 et suivants du Code des Assurances.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : conditions techniques basées sur le respect optimal des conditions

définies sur les cahiers des clauses particulières et l'annexe technique de gestion des assurances

40 % : Prix

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Offres

Remise des offres le **14/09/23 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 18/09/23 à 00h00

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Chaque candidat peut librement soumissionner à un seul lot ou à tous les lots. Pour le lot "DOMMAGES AUX BIENS", le recours à la technique de la co-assurance est admis, dans les conditions fixées par le Règlement de la Consultation.

En application de l'article R2151-8 du code de la commande publique, les soumissionnaires ont la faculté de présenter en annexe des variantes aux dispositions facultatives mais sous réserve qu'elles répondent au minimum à l'offre de base.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde.

Marché périodique :

Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

1er janvier 2028.

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille

22,24 rue Breteuil

13006 Marseille

Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87

greffe.ta-marseille@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique, assorti, le cas échéant, d'un référé suspension en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Envoi le 30/06/23 à la publication

